



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2025 10 16 079

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

16 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 10 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents	O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, J. DIZERENS
Absents excusés	Y. DUMAS, A. BOUSSER, H. GRANGE, M. CHALENDAR, A. NEUSSER
Absents	D. GANNE, V. KRYK, C. TOWNSEND, G. MASRARI
Procurations	Y. DUMAS à O. GUICHARD, A. BOUSSER à R. OTZENBERGER, H. GRANGE à J. DIZERENS, M. CHALENDAR à P. GUINOT
Assistaient	I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2. Ressources humaines – Recours à un vacataire pour la courte échelle (Espace de Vie Sociale)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Depuis la création de l'espace de vie sociale « La Courte échelle » en 2021, une vacataire a dispensé des cours de français langue étrangère (FLE) pour les personnes allophones ou ayant besoin d'accompagnement spécifique en langue française.

Considérant que cette action est très utile pour la commune et ses administrés, et que cette activité rencontre un public nombreux, il est proposé au conseil municipal de faire perdurer ces cours de français langue étrangère à l'espace de vie sociale en ayant recours à des professeurs en contrat de vacation et de recruter un second agent vacataire.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée du 1er novembre 2025 au 31 décembre 2027.
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 euros.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2025 et suivants, chapitre 012.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Fait à Ornex, le 17 octobre 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché le : 20 octobre 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.